

L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre à 20 heures 00, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Fabien CARPENTIER, président.

Date de convocation : le 07 octobre 2022

OBJET :
Décision modificative N°2 au
budget 2022.

N° Délibération : 2022/D013

Membres en exercice :	44	Votants :	26
Etaient présents :	24	Abstentions :	00
Pouvoirs :	02	Contre :	00
Etaient excusés :	06	Pour :	26
Etaient absents :	14		

Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose au conseil syndical une modification sur les comptes de la section d'investissement et d'exploitation ci-dessous pour :

- régulariser les amortissements ;
- les achats et variation des stocks ;
- les services extérieurs ;
- les créances éteintes ;
- le rattachement des ICNE ;
- la constitution de provisions pour risques.

Section d'investissement :

Compte 021 (Recettes)..... - 15 900,00 €uros ;
Compte 28175-0000 (Recettes)..... + 15 900,00 €uros.

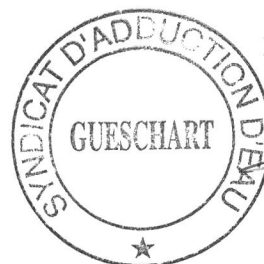
Section d'exploitation :

Compte 023 (Dépenses) - 15 900 ,00 €uros ;
Compte 6063 (Dépenses) + 13 000,00 €uros ;
Compte 6066 (Dépenses) + 3 000,00 €uros ;
Compte 61523 (Dépenses) - 22 863,00 €uros ;
Compte 6542 (Dépenses) + 4 000,00 €uros ;
Compte 66112 (Dépenses) + 1 363,00 €uros ;
Compte 6811 (Dépenses) + 15 900,00 €uros ;
Compte 6817 (Dépenses) + 1 500,00 €uros.

Le conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, approuve la décision modificative N°2.

Fait et délibéré à Gueschart les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le 26 octobre 2022.



Pour expédition conforme,

Le Président,

Fabien CARPENTIER